

Association des Paralysés de France



Livret d'accueil

Service d'Education et de Soins
Spécialisés à Domicile

2 Rue René Mirland
59300 Valenciennes

Tél : 03.27.30.52.70

Fax : 03.27.30.52.79

E-mail : sessd.valenciennes@wanadoo.fr

Sommaire

Le mot de la directrice-adjointe	3
Coordonnées du service	4
Le service et ses missions.....	5
L'équipe pluridisciplinaire.....	6
Les modalités de notre accompagnement	7
Tableau récapitulatif de nos rencontres.....	10
Quelques points d'organisation du service	11
Les formalités administratives	13
L'APF, l'organisme gestionnaire	14
Annexes.....	15

■ Le mot de la directrice-adjointe.

Votre enfant est, à présent, accueilli dans le Service d'Education et de Soins Spécialisé à Domicile de Valenciennes.

Vous avez déjà rencontré la directrice adjointe pour une présentation du service, un échange sur vos attentes et les besoins de votre enfant.

Vous avez également rencontré le médecin de médecine physique et de rééducation pour une consultation médicale.

Dans les mois qui viennent, nous allons accompagner votre enfant, l'aider à comprendre ses difficultés, l'encourager à utiliser ses capacités, à les développer et à trouver des moyens de compensation.

Nous allons travailler ensemble, avec vous parents mais aussi avec d'autres personnes qui interviennent dans la vie de votre enfant afin de prendre en compte l'ensemble de ses besoins.

Nous construirons avec vous et l'équipe un projet personnalisé pour votre enfant.

Nous avons élaboré ce livret d'accueil afin de vous présenter le service, son équipe, ses valeurs et son fonctionnement...

Nous allons également vous remettre le Règlement de Fonctionnement, élaboré par le Conseil de Vie Sociale ainsi que le Contrat Individuel d'Accompagnement.

Mme Dominique WALCZAK,
Directrice-Adjointe

■ Coordonnées du service.

SESSD APF

2 rue René Mirland
59300 Valenciennes

Téléphone : 03.27.30.52.70

Fax : 03.27.30.52.79

E-mail : sessd.valenciennes@wanadoo.fr

■ Horaires d'ouverture

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont habituellement de :

8H30 à 17H : lundi, mardi, jeudi et vendredi
8h30 à 12H : mercredi

■ Consultations médicales

Mme le Docteur DEMOUTIEZ est présente au service le mardi et le jeudi matin.
Les consultations médicales ont lieu sur rendez-vous, en général, le mardi après-midi et le jeudi matin.

■ Service social

Martine RIDEZ est présente :

- Le mardi de 8h à 12h30 et de 13h à 16h
- Certains mercredis de 8h à 12h30 et de 13h à 16h.

Monsieur DUPONT se tient à votre disposition le vendredi matin sur rendez-vous.

■ Le service et ses missions

Le *Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile* est un établissement autonome géré par l'Association des Paralysés de France (APF), financé par l'Agence Régionale de la Santé (ARS).

Il exerce son activité dans un rayon de 30 kilomètres autour de Valenciennes.

Il s'adresse à 47 enfants et adolescents présentant une ou plusieurs déficiences motrices avec ou sans troubles associés pouvant entraîner des difficultés d'apprentissage.

Les enfants sont admis dans le service, sur notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

Pour aider votre enfant à suivre sa scolarité en milieu ordinaire dans l'établissement de votre choix, le SESSD propose des séances individuelles (ergothérapie, kinésithérapie, orthophonie, psychomotricité, soutien psychologique, accompagnement éducatif et pédagogie spécialisée) ainsi que des groupes thérapeutiques.

Les missions et les objectifs du service sont :

- établir des projets individuels d'accompagnement pour chaque enfant en fonction de son âge et de ses difficultés ;
- favoriser l'inclusion sociale en développant le partenariat avec les établissements scolaires, les structures de loisirs, de sports...
- développer la communication, les connaissances, la motricité et l'autonomie ;
- aider l'enfant à prendre conscience de ses possibilités et de ses limites ;
- proposer des compensations et des aides techniques, des aménagements et des adaptations pour la vie quotidienne ;
- accompagner les parents, les fratries dans le vécu et la gestion des difficultés liées au handicap de l'enfant.

■ L'équipe pluridisciplinaire

Le SESSD fait partie du Pôle A.P.F. Enfance, Adolescence, Adultes Hainaut-Cambrésis.

Directrice-adjointe	Mme Dominique WALCZAK
Comptable	Mme Michèle FOURNEAUX
Secrétaire	Mme Véronique CLARISSE
Assistants sociaux	Mme Martine RIDEZ Mr Philippe DUPONT
Médecin de médecine physique et de réadaptation	Mme Corinne DEMOUTIEZ
Psychologue	Mme Françoise JOSEPH
Educatrices	Mme Dorothée THELLIER Mme Christelle LEBECQ Mme Valérie RICHARD
Kinésithérapeutes	Mme Carine BORDENAVE Mme Isabelle EYMARD Mr Christian NERONI
Ergothérapeutes	Melle Elodie DUBRULLE Melle Valérie HERVIEU Mme Irène TURBAN
Orthophonistes	Mme Ludivine PIETTRE Melle Marion VANDENHOVE
Psychomotriciennes	Mme Laurence DUCLOS Mme Delphine PRUVOST
Enseignante spécialisée	Melle Perrine MOREAU
Agent de service	Mme Elisabeth BARGIBANT

■ Les modalités de notre accompagnement

L'enfant et sa famille sont au centre de nos préoccupations.

Le projet d'établissement fixe, par écrit, le cadre et les objectifs de notre action.

Un exemplaire est à votre disposition dans le hall d'entrée du service.

A votre demande, nous pouvons aussi vous le transmettre.

Notre fonctionnement repose sur six principes :

1 - Le travail à « domicile »

La spécificité de notre service est d'intervenir dans les différents lieux de vie de votre enfant :

- le domicile des parents ou celui d'un membre de la famille
- le domicile de l'assistante maternelle, la halte-garderie
- les centres aérés
- et bien sûr l'école.

Nous proposons toutefois des activités au service :

- groupes thérapeutiques
- activités ponctuelles durant les vacances scolaires
- entretiens et bilans occasionnels.

Les consultations médicales et les réunions d'élaboration du Projet Individuel d'Accompagnement (PIA) de votre enfant se font au service.

2 - La collaboration avec les parents

Nos échanges avec vous sont indispensables pour apprendre à vous connaître, comprendre votre enfant et ainsi installer une relation de confiance. Nous pourrions alors répondre au mieux à ses besoins et à vos attentes.

3 - Le travail d'équipe

Les compétences croisées des différents professionnels de l'équipe permettent de construire un projet harmonieux.

4 - Le partenariat avec les institutions extérieures

Les partenaires principaux du service sont:

- l'Education Nationale avec essentiellement les enseignants, les auxiliaires de vie scolaire et l'enseignant référent. Celui-ci est votre interlocuteur privilégié. Il fait le lien entre l'équipe enseignante, le SESSD et la MDPH,
- La Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH), organisme qui décide de l'orientation et des aides matérielles et humaines à apporter à votre enfant.

D'autres partenaires peuvent être associés au projet :

- Des établissements : Centres Médico-Psychologiques (CMP), Centres Médico-Psycho-Pédagogiques (CMPP), Centres de Rééducation Fonctionnelle (CRF),...
- Des professionnels exerçant en libéral : orthoptistes, kinésithérapeutes, orthodontistes...
- Des organismes de loisirs ...

5 - Construction du projet individuel d'accompagnement (PIA)

Chaque année, nous nous réunissons afin de construire et de réactualiser le PIA. Un compte-rendu écrit précisant les objectifs et les moyens mis en œuvre vous sera remis. Ainsi, vous pourrez le valider par votre signature.

L'équipe se réunit avant cette rencontre pour mettre en commun les résultats des observations, des bilans et envisager les projets d'accompagnement.

6 - Le dialogue avec le Conseil de Vie Sociale (C.V.S.)

Le CVS regroupe:

- des représentants de parents et d'enfants élus ;
- tout parent le souhaitant ;
- la direction et un membre de l'équipe des salariés.

Dans le cadre du Conseil de Vie Sociale, vous êtes invités à donner votre avis et à faire des propositions sur le fonctionnement du service.

Ces réunions permettent d'échanger sur les thèmes de votre choix et d'organiser différents moments conviviaux.

7- La fin du suivi

L'accompagnement de votre enfant a une durée variable. Le suivi du SESSD peut prendre fin à votre demande ou sur proposition de l'équipe avec votre accord. Cette décision doit être validée par la MDPH.

Un relai peut s'organiser en fonction du projet de votre enfant.

Il peut prendre la forme :

- d'un accompagnement par des professionnels en libéral,
- d'une orientation dans un autre établissement médico-social.

■ Tableau récapitulatif de nos rencontres

	<i>Périodicité</i>	<i>Participants</i>	<i>A l'initiative de</i>
1 ^{ère} rencontre Prise de contact		La directrice-adjointe L'enfant et ses parents	Les parents
1 ^{ère} consultation médicale		Le médecin L'enfant et ses parents	Le service
2 ^{ème} rencontre Accueil et admission		La directrice-adjointe Les parents	Le service
Réunion de présentation		L'enfant et ses parents La psychologue Les membres de l'équipe qui accompagneront votre enfant	Le service
Elaboration du PIA	Après les bilans et évaluations des professionnels	L'enfant et ses parents La directrice-adjointe Le médecin L'équipe accompagnante	Le service
Evaluation du PIA	1 fois par an minimum	L'enfant et ses parents La directrice-adjointe Le médecin L'équipe accompagnante	Le service Les parents
Consultation médicale	2 fois par an	Le médecin L'enfant et ses parents	Le médecin Les parents
Bilan psychologique		L'enfant La psychologue	La MDPH La psychologue Les parents
Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)	1 fois par an	L'enseignant référent L'enseignant L'enfant et ses parents 1 ou 2 professionnels du service	L'enseignant référent
Evaluation par l'Equipe de Suivi de scolarisation (ESS)	1 à 2 fois par an	L'enseignant référent L'enseignant L'enfant et ses parents 1 ou 2 personnes du service	L'enseignant référent Les parents

■ Quelques points d'organisation du service

1- Les autorisations et les assurances

Pour toute participation à une activité régulière ou occasionnelle organisée par le service (sorties, activités sportives, séjours...), nous vous demandons de vérifier que les risques concernant votre enfant soient bien couverts par vos contrats d'assurance (copie de l'attestation d'assurance responsabilité civile à transmettre au service). De plus, si votre enfant utilise un fauteuil roulant électrique, nous vous demandons de nous fournir une copie de l'attestation d'assurance.

Nous vous demandons également une autorisation écrite et signée concernant :

- Les mesures à prendre en cas d'urgence
- L'autorisation de transport de votre enfant
- L'autorisation de filmer et de photographier votre enfant dans le cadre des activités du service.

2 - Enregistrement de nos activités

Les interventions effectuées auprès de votre enfant sont répertoriées dans un logiciel informatique puis transmises à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) et aux Caisses d'Assurance Maladie qui nous financent.

3 - Transports et séjours

Le service n'a pas dans son budget, de financement pour le transport des enfants ou pour l'organisation d'un séjour.

Il vous est donc demandé d'assurer les transports pour les activités organisées par le service.

De même, nous vous demanderons une participation financière pour les séjours.

Si vous avez une difficulté particulière, nous serons à votre écoute.

4 - L'organisation annuelle de l'équipe

Les intervenants ont droit à 8 semaines de congés principalement pendant les périodes de vacances scolaires. Le calendrier de fermeture du service vous est transmis en septembre.

Dans l'objectif d'améliorer la qualité de leurs compétences, les professionnels sont amenés à s'absenter pour des formations.

Ils peuvent parfois annuler une séance pour participer à des réunions telles que les consultations médicales, les PIA, les rencontres de partenaires...

Lorsque le service est ouvert pendant les vacances, l'accompagnement des enfants est différent (rythme et lieux d'interventions). De plus, des activités de groupe en lien avec leur projet sont proposées.

■ Les formalités administratives

1 – La constitution du dossier

A l'admission de votre enfant, vous nous remettez les documents nécessaires à la constitution de son dossier :

- une fiche de renseignements administratifs,
- une photocopie de la carte d'assuré social,
- une fiche de renseignements en cas d'urgence médicale,
- une autorisation de transport,
- L'autorisation d'utilisation des photographies, des films ou des enregistrements sonores.

Ce dossier représente un outil de travail pour les membres de l'équipe, qui sont tenus à la discrétion professionnelle. Chaque parent peut demander à consulter le dossier de son enfant auprès de la Directrice.

Le S.E.S.S.D. et l'A.P.F. sont informatisés dans les conditions de protection prévues par la loi « Informatique et Liberté » du 6 Janvier 1978.

2 – Les missions du service social

Les assistants sociaux ont un rôle d'information, de soutien et d'accompagnement des familles dans leurs démarches administratives et sociales.

La notification (l'accord) que vous avez reçue de la M.D.P.H pour le suivi de votre enfant par le Service, sera renouvelée en fonction de ses besoins.

Les assistants sociaux sont aussi à votre disposition pour vous aider à faire valoir vos droits auprès de la MDPH qui décide également de :

- l'attribution de l'Allocation d'Education pour Enfant Handicapé (A.E.E.H),
- l'attribution de la carte de priorité et/ou station debout pénible,
- l'attribution du macaron G.I.C (carte européenne)...

■ L'APF, l'organisme gestionnaire

L'Association des Paralysés de France existe depuis 1933. L'APF est une association à but non lucratif, loi 1901, reconnue d'utilité publique.

Dans sa charte l'APF affirme la primauté de la personne :

- l'être humain ne peut être réduit à son handicap ou sa maladie quels qu'ils soient.
- en tant que citoyenne, la personne handicapée exerce ses responsabilités dans la société : elle a le choix et la maîtrise de son existence.

C'est dans cet esprit que nous vous accompagnerons ainsi que votre enfant.

Le Président de l'APF est M. Alain ROCHON.

- Le siège de l'APF se situe :
17, boulevard Blanqui, 75013 Paris.
E-mail : www.apf.asso.fr

- Dans notre département, l'APF c'est aussi :

- Une délégation et son mouvement associatif :
231, rue Nationale 59800 Lille
Tél. : 03.20.57.99.84.

- Une antenne de la délégation :
Résidence Dampierre
2 place Gay Lussac 59300 Valenciennes
Tél. : 03.27.42.40.49

- Des établissements et des professionnels.

- Des groupes de parents

■ Annexes

Vous trouverez ci-après les documents suivants que vous devrez signer :

- ❶ L'autorisation d'urgence
- ❷ L'autorisation de transport
- ❸ L'autorisation d'utilisation des photographies, des films ou des enregistrements sonores.



AUTORISATION D'URGENCE

Monsieur et Madame..... autorisent le personnel du
SESSD de Valenciennes à prendre toutes les mesures nécessaires en cas d'urgence
concernant leur enfant(y compris intervention
chirurgicale sous anesthésie générale).

Fait à

Le

Signature(s)

NOMS ET COORDONNEES TELEPHONIQUES EN CAS D'URGENCE

Du Médecin traitant : Docteur.....

Adresse :

Téléphone :

Du père M.....

Téléphone :

De la mère Mme.....

Téléphone :

Lieu d'hospitalisation :

Groupe sanguin de l'enfant :

Allergie(s) connue(s) :

SESSD 2 rue René Mirland - 59300 VALENCIENNES

☎ 03.27.30.52.70 Fax : 03.27.30.52.79

E-mail : sessd.valenciennes@wanadoo.fr



AUTORISATION DE TRANSPORT

Dans le cadre du fonctionnement du Service,

Monsieur et Madame

Autorisent le personnel du SESSD de Valenciennes à transporter leur enfant
..... dans leur véhicule personnel.

Fait à

Le

Signature(s)

SESSD 2 rue René Mirland - 59300 VALENCIENNES

☎ 03.27.30.52.70 - Fax : 03.27.30.52.79

E-mail : sessd.valenciennes@wanadoo.fr



AUTORISATION D'UTILISATION DES PHOTOGRAPHIES, DES FILMS OU DES ENREGISTREMENTS SONORES.....

(Conformément à la loi informatique et liberté et aux règles de protection des mineurs)

Je soussigné(e) Monsieur ou Madame :

Responsable légal(e) de l'enfant :

Demeurant à (adresse complète) :

.....

Autorise le Service d'Education et de Soins Spécialisés à Domicile à photographier, à enregistrer, à filmer mon enfant et à utiliser ces supports dans les situations suivantes :

	Oui	Non
Entre professionnels (pour permettre un travail d'analyse, d'échange sur les capacités de votre enfant...)		
A l'intérieur du service (affichage des productions des enfants, des diverses activités...)		
Lors de la participation du service à des rencontres de partenaires ou à des manifestations extérieures (plaquette du service, forum des associations, blog de l'APF ou de l'association « Lez Albatros » ...)		
Lors de la participation de mon enfant aux activités extérieures , encadrées par le service, susceptibles d'être couvertes par les médias (compétitions sportives, activités associatives...)		

Sauf avis contraire de votre part, ces autorisations seront valables tout au long de l'accompagnement de votre enfant.

Date :

Signature :

SESSD 2 rue René Mirland - 59300 VALENCIENNES
☎ 03.27.30.52.70 - Fax : 03.27.30.52.79
E-mail : sessd.valenciennes@wanadoo.fr